

## Projets de règlements

Loi sur les valeurs mobilières  
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 2°, 3°, 4.1°, 8°, 11° et 20° et a. 331.2)

### Projets de modification visant la mise en œuvre d'un modèle d'accès à certains documents d'information continue des émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, chapitre V-1.1, les règlements suivants dont le texte sont publiés ci-dessous, pourront être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de leur publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;*
- *Règlement modifiant le Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti.*

Vous trouverez également ci-dessous les projets de modification aux instructions générales suivants :

- *Instruction générale relative au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;*
- *Instruction générale relative au Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti.*

## Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **17 février 2025**, en s'adressant à :

Me Philippe Lebel  
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

## Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Michel Bourque  
Directeur de l'encadrement réglementaire  
514 395-0337, poste 4466  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
[michel.bourque@lautorite.qc.ca](mailto:michel.bourque@lautorite.qc.ca)

Kristina Beauclair  
Analyste experte à la réglementation  
Direction de l'encadrement réglementaire

514 395-0337, ext. 4397  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
[kristina.beauclair@lautorite.qc.ca](mailto:kristina.beauclair@lautorite.qc.ca)

Diana D'Amata  
Avocate, Direction des affaires juridiques  
514 395-0337, poste 4386  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
[diana.damata@lautorite.qc.ca](mailto:diana.damata@lautorite.qc.ca)

**Le 19 novembre 2024**